



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 juillet 2021

Présents : Jean-Claude ARTEIL, Sylvie CARMELLE, Mélanie EVRA, Dominique LEBLOND, Adeline NEAU, Olivier PAWLICKI, Arnaud POETTE, Carole RIBEIRO, Patrick LE REZIO

Absents excusés : Annick OHLERT (pouvoir à Madame RIBEIRO), Grégory COIGNOUX (pouvoir à Madame RIBEIRO), Benoît ROGER (pouvoir à Madame LEBLOND), Sophie MENUS, Marie BARBAUX-DREUX

Secrétaire : Olivier PAWLICKI

2021-045 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la réunion du 11 mai 2021.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
9	12	12	0	0	0

2021-01-046 – Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Serre

La loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités vise à améliorer l'exercice de la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité en la généralisant à l'ensemble des communautés de communes.

Compte tenu des moyens et du périmètre de l'EPCI à fiscalité propre, la loi comporte une disposition particulière (article L. 3111-5 du code des transports, modifié par le I, 24° de l'article 8 de la LOM) prévoyant que la communauté de communes qui prend la compétence d'AOM n'est substituée à la région dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire intégralement inclus dans son ressort territorial que si elle en fait la demande.

La prise de compétences « mobilité » au sein de la Communauté de Communes ne concerne pas les services de transports réguliers (réseau SNCF, transport scolaire et lignes de car). Cette prise de compétence s'exercera « à la carte », en choisissant d'organiser les services de transport apportant la réponse la plus adaptée aux besoins de mobilité du territoire.

La Communauté de Communes a délibéré en ce sens le 24 mars dernier.

Au regard de l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseils Municipaux disposent d'un délai de 3 mois pour délibérer à leur tour, à compter de la notification de la délibération de la Communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, émet un avis favorable à l'unanimité à la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Serre.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	12	12	0	0	0

2021-047 – Bilan des délégations au Maire

- Renonciation au Droit de Préemption Urbain pour la propriété de Monsieur BLONDELLE Marc, cadastrée AB 789 et AB 788 sises 13 rue du Château, d'une superficie de 467 m2 pour un prix de 130 000 €.
- Renonciation au Droit de Préemption Urbain pour la propriété de Monsieur VANBESIEN Steve, cadastrée AB 165, sise 6 rue de Vendôme, d'une superficie de 271 m2 pour un prix de vente de 129 000 €.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	12	12	0	0	0

2021-048 – Commission Travaux du 11 juin 2021

• Opération « 1000 cafés »

Lors de la réunion de la commission des travaux du 11 juin 2021, l'entreprise AGC OUVRAGE a présenté les nouveaux plans d'aménagement intégrant la réhabilitation du café au rez-de-chaussée et l'aménagement d'un logement privatif à l'étage.

Les plans présentés intègrent les modifications souhaitées par la commission.

L'enveloppe financière dédiée à cette opération est de 89 600,00 € hors taxe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les plans présentés, émet un avis favorable pour la publication du marché de travaux et décide de solliciter les subventions auprès de l'Etat, de la Région et du Département.

• Travaux rue des Bois

Les travaux d'enfouissement sont terminés.

Conformément à la délibération du 8 mars 2021, la commune a sollicité les riverains non raccordés au gaz. 3 raccordements seront réalisés par la commune qui en obtiendra le remboursement en cas de cession et 2 habitations ne seront pas raccordées (1 impossibilité technique et un refus). Afin de pérenniser les futurs travaux de voirie, le conseil municipal décide à l'unanimité qu'un avis défavorable sera émis pour le raccordement des deux habitations susmentionnées dans un délai de 15 ans.

La consultation pour le marché de travaux de voirie est lancée.

• Nouvelle Aire de Jeux

Il est rappelé que le marché a été déclaré infructueux en l'absence de réponse pour la partie jeux.

Suite à une nouvelle consultation, le Conseil municipal décide de retenir l'entreprise ID VERDE pour un montant de 29 183,00 € HT, 35 019,00 € TTC.

Les travaux de voirie (dalle béton) et de clôture sont estimés à 18 481,10 € HT, 22 177,32 € TTC

Le coût total de l'équipement (57 196,92 € TTC) sera financé de la manière suivante :

↳ Subvention DETR : 40 % soit 11 673,20 €

↳ Subvention API : 40 % soit 7 392,44 €

↳ Reste à charge pour la commune : 38 131,28 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les jeux retenus et le plan de financement.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	12	12	0	0	0

2021-049 – Commission des Fêtes du 30 juin 2021

• Programmation de la Fête du 14 juillet 2021

↳ 11 h 00 : remise des médailles d'honneur Régionale Départementale et Communale à Madame Agnès LIEDORP et à Monsieur Frédéric ROGER, puis pot de départ en retraite de Monsieur Jean-Luc GUITTARD.

↳ De 15 h 30 à 17 h 00 : Jeux pour les enfants (6 jeux)

↳ 18 h 30 : cérémonie officielle

↳ 19 h 00 : apéritif dinatoire (au tennis compte-tenu de la météo)

↳ 23 h 00 : feu d'artifice

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le programme de la fête du 14 juillet 2021.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	12	12	0	0	0

2021-050 – Demande d'équipement et de mobiliers pour les écoles

Madame le Maire soumet aux membres du conseil municipal la demande d'équipement et de mobiliers pour les écoles :

- ↳ 1 Ordinateur portable avec pack Microsoft office + 1 téléphone pour un montant de **733,98 € TTC** (devis DARTY)
- ↳ 2 bibliothèques, 4 bacs à livres dont 2 mobiles pour un montant de **1 098,80 € TTC** (devis MAJUSCULE)
- ↳ 39 chaises et 1 meuble 4 colonne pour un montant de **2 095,86 € TTC** (devis MANUTAN)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les devis pour la demande d'équipement et de mobiliers pour les écoles.

2021-050 – Questions diverses

↳ Circuit PALMER

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion technique s'est tenue en préfecture le 7 juillet dernier. Le chef de projet nous a indiqué que la trésorerie de Monsieur Palmer se porte bien. Néanmoins, un surcoût d'1 million d'euros dû à la présence de joints amiantés sera à prendre en cause pour les futurs travaux.

Les permis d'aménagement doivent être renouvelés.

↳ Tri sélectif : Extension des consignes de tri

Les consignes de tri vont être étendues à partir du mois d'octobre 2021. Une large communication sera réalisée à ce sujet.

↳ Questionnaire garderie

Suite au retour infructueux du précédent questionnaire remis aux familles, il est demandé qu'un nouveau sondage soit réalisé auprès des familles dès la rentrée.

Séance close à 21 h 00

Le Maire, Carole RIBEIRO

Le Secrétaire de séance,

Olivier PAWLICKI

